

International

>> Concertation

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

L'OIE et l'OMC renforcent leur coopération

Meilleure reconnaissance des normes sanitaires publiques, amélioration des compétences des acteurs dans les règles sanitaires s'appliquant au commerce, action commune de formation des responsables des services vétérinaires chargés des certifications à l'exportation... OIE et OMC ont rapproché leur point de vue à l'occasion d'une rencontre à Paris.

Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été reçu, le 19 mars, au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à Paris.

A cette occasion, le rôle bénéfique pour la communauté internationale des normes sanitaires publiées par l'OIE et considérées comme référence dans le cadre de l'accord SPS (accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC a été réaffirmé par les dirigeants des deux organisations.

Notre confrère Bernard Vallat, directeur général de l'OIE, a indiqué qu'« une grande partie des normes adoptées par les pays et territoires membres de l'OIE sont destinées à prévenir les risques sanitaires liés au commerce mondial des animaux et des produits d'origine animale ».

Améliorer la gouvernance vétérinaire

Il a souligné cependant que le respect des normes de l'OIE avait aussi pour conséquence d'améliorer la gouvernance sanitaire vétérinaire avec comme corollaire une meilleure santé et un meilleur bien-être animal partout dans le monde. Selon lui, la santé publique tire également profit de cette meilleure gouvernance, du fait d'un renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies animales transmissibles à l'Homme.

Les deux organisations ont convenu de réfléchir ensemble au problème posé par l'existence de normes sanitaires privées pouvant contredire les normes publiques existantes. Ces dernières

ont pourtant été adoptées démocratiquement, en toute transparence et sur une base scientifique, par l'OIE et le Codex Alimentarius.

L'OIE a, par ailleurs, fait état de ses travaux dans le domaine du bien-être animal et de la montée en puissance des exigences croissantes des consommateurs de tous les pays dans ce domaine.

Favoriser le règlement des différends sanitaires

Autre sujet abordé : l'amélioration des compétences des acteurs de tous les pays en matière de règles sanitaires internationales s'appliquant au commerce. Sur ce point, l'OMC et l'OIE ont réaffirmé leur attachement à la déclaration de Doha signée par l'OMC, l'OIE, l'OMS, la Banque Mondiale et la FAO et au programme STDF* visant à appuyer les pays en développement à se conformer aux exigences de l'accord SPS.

« L'intérêt pour l'OMC d'organiser, dans toutes les régions, des séminaires d'information et de formation avec l'OIE au profit des responsables des services vétérinaires chargés notamment des certifications sanitaires des animaux et produits d'origine animale destinés à l'exportation n'est plus à démontrer », a déclaré Pascal Lamy. Cette action devra, selon lui, se poursuivre. De même, il faudra continuer à attribuer des subventions STDF destinées à faciliter la préparation de projets nationaux ou régionaux pour renforcer la sécurité sanitaire du commerce international et les chances d'accès aux marchés pour tous ceux qui le souhaitent.

Les deux organisations ont enfin réitéré leur intérêt commun pour renforcer leur collaboration afin de favoriser le règlement de différends sanitaires. Cela passera notamment par le recours plus fréquent à la procédure de médiation de l'OIE. ■

*STDF : Standards and Trade Development Facility.